



MC Coiffure Coupe Couleur - Définition, conditions de délivrance et Référentiel

publié le 26/05/2015

Descriptif :

Arrêté du 23 mars 2015 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire « coiffure coupe couleur ». Référentiel publié au BO du 30 Avril 2015.

Vous trouverez ci-joint l' [Arrêté du 23 Mars 2015](#) publié au J.O. portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire « coiffure coupe couleur » et le référentiel paru au BOEN du 30/04/2015.

Documents joints



[Arrêté du 23 mars 2015 - MC Coiffeur Coupe Couleur](#) (PDF de 124.6 ko)

Arrêté du 23 mars 2015 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire « coiffure coupe couleur » publié au J.O.



[BO n°18 du 30 avril 2015 - MC Coiffure Coupe Couleur](#) (PDF de 2.5 Mo)

Arrêté du 23 mars 2015 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire « coiffure coupe couleur » avec les annexes.



[Référentiel MC Coiffure Coupe Couleur](#) (PDF de 445.5 ko)

Paru au BOEN du 30 Avril 2015.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.